



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Compagnies aériennes dans les collectivités d'outre-mer du pacifique

Question au Gouvernement n° 2969

Texte de la question

COMPAGNIES AÉRIENNES DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DU PACIFIQUE

M. le président. La parole est à M. Paul Christophe.

M. Paul Christophe. J'interviens au nom de mes collègues Philippe Dunoyer, Philippe Gomès, Maina Sage et Nicole Sanquer, qui souhaitent interroger Mme la ministre des outre-mer.

Le secteur aérien est l'un des plus touchés par la pandémie de Covid-19. Le Gouvernement a parfaitement identifié cette menace en se portant dans un premier temps au chevet d'Air France, qui bénéficiera – outre la mesure de chômage partiel – d'un plan de soutien de 7 milliards d'euros, soit 45 % de son chiffre d'affaires annuel. Des aides spécifiques devraient également être octroyées à Air Austral et à Corsair.

Nous tenons à vous alerter sur la situation critique de certaines compagnies aériennes régionales des collectivités françaises du Pacifique, dont elles assurent presque seules la desserte et le désenclavement. Par exemple, Aircalin et Air Tahiti Nui représentent respectivement 80 % et 60 % du trafic international vers la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Ces compagnies permettent d'alimenter l'industrie touristique et hôtelière, important ressort économique de nos archipels, notamment en Polynésie où le tourisme pèse 15 % du PIB.

Les compagnies ultramarines assurent le lien avec l'Hexagone au titre de la continuité territoriale et font travailler plusieurs milliers de salariés dont l'emploi est donc menacé. La faillite de ces compagnies constituerait un désastre économique et social. Leur survie revêt une importance stratégique pour la France et ses collectivités. Ces compagnies ont déjà sollicité le prêt garanti par l'État mais cette aide ne dépassera pas 25 % de leur dernier chiffre d'affaires annuel. Face à une perte d'activité de plus de 80 % en 2020, chacun comprendra qu'elles ne s'en sortiront pas sans soutien financier spécifique.

Madame la ministre, considérez-vous que tout comme Air France, ces entreprises sont d'intérêt stratégique et, si oui, quelles mesures envisagez-vous pour éviter leur disparition ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer. Il est évident que cette crise sanitaire est aussi une crise économique qui touche fortement le secteur aérien : en France, le trafic aérien reculera de plus de 60 % cette année. Nous mesurons bien l'importance de ce secteur qui est soutenu par l'État et qui continuera de l'être.

Toutes les compagnies desservant les territoires ultramarins – vous avez cité Air Austral, Air Tahiti Nui ou Aircalin ; il existe aussi, dans d'autres bassins maritimes, Air Saint-Pierre ou Air Caraïbes – jouent, je tiens

comme vous à le rappeler, un rôle essentiel de continuité territoriale. Je veux d'ailleurs remercier celles qui, avec l'État, ont continué, dans ce moment difficile, à assurer des vols avec très peu de passagers à bord et des vols de fret – toutes les compagnies ne l'ont pas fait. Dans le Pacifique, Aircalin a continué de desservir la Nouvelle-Calédonie tandis qu'en Polynésie française, c'est l'État qui assume le pont aérien avec Air Tahiti Nui.

Mais, demain, comment soutenir ces compagnies de manière à ce qu'elles puissent poursuivre ce rôle essentiel de continuité territoriale ? Vous l'avez également dit, il existe un accompagnement de l'État, avec des prêts de trésorerie garantis, auxquels ont notamment recouru les territoires du Pacifique. Vous l'avez rappelé, ce dispositif équivaut à 25 % du chiffre d'affaires annuel de ces entreprises. Ce sont donc trois mois d'activité que nous pouvons couvrir avec ce prêt garanti par Bpifrance.

Il convient d'aller plus loin – Bruno Le Maire l'a dit –...

M. Pierre Cordier. Si Bruno Le Maire l'a dit, c'est que c'est vrai !

Mme Annick Girardin, ministre. ...et, au-delà d'Air France, nous accompagnerons les autres compagnies aériennes. Il nous faut néanmoins être clairs : il s'agit d'une responsabilité collective et nous devons travailler avec l'ensemble des actionnaires, qui sont souvent des collectivités territoriales – le pays en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie. Pour ce faire, un groupe de travail sera très rapidement constitué.

M. Pierre Cordier. S'il y a une commission, alors nous sommes rassurés !

Données clés

Auteur : [M. Paul Christophe](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2969

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 mai 2020](#)